Les bulletins informatisés vous seront remis à cinq reprises au cours de cette année scolaire.

- Le 29 ou le 30 octobre 2020, avant le congé de Toussaint (bulletin n° 1) ;
- Le 15 janvier 2021 (bulletin n° 2);
- Le 2 ou le 3 février à l'issue des évaluations certificatives de janvier (bulletin n° 3);
- Le 28 mai avant les épreuves certificatives de juin (bulletin n°4);
- Le 25 juin à l'issue de l'année scolaire et des épreuves certificatives de Juin (bulletin n° 5).

Nous vous invitons à conserver l'ensemble des bulletins dans la farde distribuée lors de la première remise. La signature des parents est requise sur chaque bulletin, de façon à permettre aux titulaires de classe de contrôler si celui-ci leur a été effectivement présenté.

Comment lire les bulletins ?

Sur la première page, vous trouverez un récapitulatif chiffré des résultats de votre enfant.

- La colonne « Bulletin 1 » restera vierge de points. Cette première période est consacrée à une évaluation formative placée dans les commentaires.
- Les colonnes « Bulletin 2 » et « Bulletin 4 » correspondent à des périodes d'évaluation intermédiaires. Le total sur 20 points représente la moyenne du travail journalier dans chaque branche durant la période.
- Les colonnes « Bulletin 3 » et « Bulletin 5 » correspondent aux évaluations certificatives de janvier (sur 40 points) et des examens de juin (sur 100 points). Elles correspondent aux résultats que votre enfant a obtenus lors de ces épreuves et indiquent le niveau de maîtrise des différentes compétences dans les différents cours.
- Une dernière colonne (en %) correspond à la moyenne arithmétique des résultats des périodes intermédiaires (sur 40 points), des épreuves de janvier (sur 40 points) et des examens de juin (sur 80 points)

C'est également sur cette feuille que vous trouverez les nombres de ½ jours d'absence justifiée et non-justifiée.

Sur la deuxième page, vous trouverez les commentaires des professeurs. La note de synthèse rédigée par la/le titulaire à l'issue des conseils de classe se retrouve également dans cette partie.

Les pages suivantes, vous permettent, ainsi qu'à votre enfant, de cerner davantage ses points forts et faibles. Chacune des compétences que le jeune doit maîtriser, s'y retrouve analysée et évaluée, par une pastille de couleur verte ou rouge. La pastille verte (qui correspond à une réussite) indique que la compétence est maîtrisée ou qu'elle s'installe progressivement. La pastille rouge (qui correspond à une non-réussite) indique que la maîtrise de la compétence est insuffisante et qu'un effort supplémentaire doit être fourni.

Pour l'équipe éducative,

Cynthia Perpetuini,, Directrice-Adjointe Laurence Meunier, Directrice

meunier